

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 15 Thermidor, an VII.



Détails sur la levée du siège de Saint-Jean-d'Acre par Buonaparte. — Etat des forces de ce général lors de sa retraite de la Syrie. — Capitulation du fort Saint-Léon. — Manœuvre des administrateurs du département de l'Ardèche contre les directeurs Barras et Sieyès. — Dénonciation de Briot contre Privault, Faypoult, Trouvé, Schärer et Grouchy. — Rejet par le conseil des anciens de la résolution qui accorderoit une amnistie à Barrere.

TURQUIE.

Constantinople, le 12 messidor.

Des avis officiels de la Syrie annoncent qu'à la suite d'une action avec Dgezzar pacha, les Français ont évacué Jaffa et se sont retirés vers Gaza.

Voici quelques détails contenus dans une lettre écrite d'Acre, par l'interprète de Sir Sidney Smith, à l'agent britannique en Chypre, sous la date du 10 prairial.

« Le 2 de ce mois, les Français jetterent quelques bombes dans la place, nos mortiers y répondirent par un feu suivi et dirigé sur leurs tranchées. A midi celui de l'ennemi devint terrible et se soutint jusqu'à quatre heures. Les Français tenterent alors un assaut général; mais ils furent repoussés de toutes parts avec perte. Enfin, vers les neuf heures du soir, Buonaparte leva son camp, et se retira à la faveur de la nuit, après 65 jours de tranchée ouverte et 14 assauts donnés sur la brèche. Il abandonna ses munitions, 25 pièces de canon et 2 mortiers. La garnison de Caiffa se réunit à son armée, et il se dirigea vers Jaffa. Le 3, les Turcs prirent possession des ouvrages des Français et de leur artillerie, ensevelie dans le sable ou jetée dans les puits. Le commodore Sir Sidney a fait voile aussitôt pour donner la chasse à trois frégates françaises qui ont paru devant Jaffa; et en longeant la côte, il a fortement inquiété avec son artillerie les Français dans leur retraite ».

Du 15 messidor. — Il est arrivé ici, le 12, un tartare du camp du grand-visir, avec des dépêches de Dgezzar-Pacha. Elles portent que l'armée de Buonaparte continue sa retraite par le désert de Gaza, vers l'Egypte. Elle est vivement harcelée par les troupes que le pacha a envoyées à sa poursuite.

On a annoncé ici comme sûr que l'armée de Buonaparte, à sa sortie d'Egypte, étoit de 12 mille Français & 3 mille étrangers; que le passage du désert lui coûta environ 1000 hommes; qu'il en perdit 1500 au sac de Jaffa; que sa perte sous les murs de Saint-Jean d'Acre a été de plus de 5000 hommes, & que l'épîlémie meurtrière qui se déclara dans son camp enleva au moins 1000 hommes. Il résulteroit de ce calcul que, le 3 prairial, l'armée de Buonaparte se trouvoit réduite à 6500 hommes, & que c'est avec ces troupes qu'il doit traverser le désert.

D'après les renseignemens qu'on prétend avoir, le plan de Buonaparte étoit vaste & étayé de moyens propres à le faire réussir. Ce général avoit des intelligences dans la Palestine & dans la Syrie. Depuis long-tems des émissaires secrets lui en avoient préparé les voies. C'est ainsi qu'il entra dans Lidra, Gaza & Ramlé, dont les garnisons de

ces places n'opposèrent aucune résistance. Buonaparte ne pouvoit guere s'attendre qu'une bicoque comme Acre, l'arrêteroit au moment où son irruption alloit prendre le caractère d'un débordement qui devoit tout entraîner. Si cette ville eût succombé, les français réunis aux arabes Murabis, aux Maronites & aux Druses, déjà sous les armes, traversoient sans opposition l'Asie Mineure, arrivoient à Scutari & menaçoient Constantinople. Tel étoit le projet que Buonaparte avoit formé, lorsqu'il vit ses opérations traversées en Egypte, & qu'il eut renoncé au but vers lequel l'expédition avoit été d'abord dirigée.

ITALIE.

De Florence, le 25 messidor.

M. Windham, ministre d'Angleterre, reçut le 22 un courrier avec la nouvelle de la reddition de Naples aux troupes royales. Cette ville, ainsi que ses forts, sont maintenant entre les mains du roi, & gardés au nom de S. M. par l'armée du cardinal Ruffo & les Anglais. Carraciolo, & plusieurs autres nobles patriotes, ont été pendus à bord de la frégate napolitaine la *Minerve*.

Nous avons été informés par le même ministre de l'entrée d'une flotte anglaise dans la Méditerranée: sa force consiste en un vaisseau de ligne de 112 canons; deux de 110; onze de 98; un de 92; trois de 84; trois de 80; trente-un de 74; deux de 70; trois de 64; un de 54; deux de 50, outre un grand nombre de frégates & cutters. Elle est commandée par l'amiral Saint-Vincent, le vice-amiral lord Nelson, & le chevalier Gardner. Il y a à bord des troupes anglaises destinées à agir, suivant les circonstances, en Italie.

Nota. Cette énumération des forces anglaises, donnée par la *Gazette de Francfort*, est évidemment absurde, puisqu'on annonce comme addition aux forces que les Anglais ont déjà dans la Méditerranée, l'entrée de soixante-sept nouveaux vaisseaux de ligne.

Venise, le 1^{er} thermidor.

On apprend de Bologne que le 25 messidor le fort Saint-Léon s'est rendu par capitulation. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, & retournera en France, sous promesse de ne pas servir pendant un an contre S. M. I. & ses alliés. On a trouvé dans le fort seize canons. La garnison consistoit en dix-sept officiers, vingt-huit bas-officiers & cent soixante-huit soldats de différentes nations.

Suivant des lettres de Vérone, les Autrichiens formant le siège de Mantoue se sont emparés, le 28, après une résistance opiniâtre de la part de l'ennemi, du poste important dit dell' Osteria-Alta, à peu de distance de la porte Pradella.

Les Dalmates sous les ordres du capitaine Cappadoca, qui au nombre de cent quinze hommes avoient repris Faño, ont été obligés de se retirer à l'approche d'un corps français, suivi de quelques milliers de patriotes. Le capitaine a ramené sa petite troupe à Pesaro. Les Français se sont depuis approchés à différentes reprises de cette ville; mais ils se sont retirés sans rien entreprendre. Le 27, toutes les troupes qui se trouvoient à Rimini se sont portées à Pesaro pour y renforcer la garnison.

R U S S I E.

Pétersbourg, le 18 messidor.

Une troisième grande-duchesse est sur le point d'épouser le prince héréditaire de Weymar.

Le ci-devant duc d'Angoulême a demandé, après son mariage, la permission d'aller faire une campagne en Italie, en qualité de volontaire. On dit que S. M. la lui a refusée.

A U T R I C H E.

Vienne, le 1^{er} thermidor.

On assure que Paul 1^{er}. se propose de faire un voyage ici, & qu'il arrivera vers le milieu de ce mois, accompagné de l'impératrice & de la grande-duchesse Alexandrine.

A L L E M A G N E.

Stuttgart, le 7 thermidor.

Le camp établi près de Villingen reçoit tous les jours des renforts. On a élevé près de cette ville un télégraphe composé de quatre grands drapeaux blancs & rouges tendus sur des chassis. Il en sera établi de pareils sur des distances de deux ou trois lieues, depuis Offenbourg jusqu'à Donaueschingen, où le général Starray a son quartier-général.

On mande du quartier-général de Klotten, que le général comte de Wallis est mort subitement le 1^{er}. de ce mois.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Strasbourg, le 11 thermidor.

Le général Müller est ici depuis avant-hier. On assure qu'il va partir aujourd'hui pour aller à Turkheim, dans le Mont-Tonnerre, où le quartier-général de l'armée du Rhin vient d'être transféré. Il sera accompagné par les guides de Bernadotte, qui formeront le corps des guides du général en chef de l'armée du Rhin.

Le général Baragnay-d'Hilliers, chef de l'état-major de cette armée, s'étoit également rendu ici; mais il est reparti pour le Haut-Rhin avec le général Laroche, commandant de la 5^e. division militaire.

Il continue d'arriver beaucoup de troupes dans le Valais. Le général Hardy est arrivé avec huit bataillons dans le canton du Léman; il paroît qu'il se rend également dans le Valais.

La marche des Russes a été retardée de quelques jours; la première colonne n'arrivera à Ratisbonne que le 4 ou le 5 de ce mois.

Paris, le 14 thermidor.

Le journal officiel contient l'article suivant, très-remarquable dans les circonstances actuelles, & qui peut donner une idée des événemens qu'on prépare.

« On sait, y est-il dit, qu'il y a quelque tems, une foule de lettres sont parties de Paris pour inviter les mécontents dans les départemens, à adresser au corps législatif des adresses qui puissent appuyer certains projets. La lettre, dont un extrait suit, est sans doute un des premiers résultats de cette correspondance ».

Extrait d'une lettre de Privas, du 1^{er}. thermidor an 7, écrite à un fonctionnaire public à Paris.

« Les administrateurs du département de l'Ardèche ont

rédigé une adresse dans laquelle ils accusent le citoyen Barras d'être l'auteur de nos revers, d'être vendu à la coalition, à qui il a livré les places fortes d'Italie & du Piémont.

» Le citoyen Sicyes, d'après eux, est aussi vendu à la coalition. Ils prétendent qu'il est l'auteur d'une convention secrète qui tendroit à nous donner une constitution à la 91. Ils ajoutent qu'il en a déjà reçu en partie la récompense par le don que le roi de Prusse lui a fait de son portrait, qui vaut, selon leur dire, plus de cent mille écus.

» L'on colporte dans ce moment cette adresse de commune en commune pour mendier des signatures. Il est à remarquer que les commissaires du directoire sont les premiers à la signer; & au premier jour, elle sera envoyée au corps législatif. La même manœuvre a lieu dans les départemens environnans. Déjà les deux directeurs sont dénoncés dans les clubs de Valence, de Grenoble, du Puy, de Nismes, du Saint-Esprit & de l'Ardèche. Un commissaire ambulatoire, officier-général, parcourt le pays pour organiser l'affiliation de ces différens antres de jacobinisme.

(Extrait du Rédacteur.)

— Le nouveau ministre des finances, Robert Lindet, a convoqué avant-hier les banquiers de Paris pour conférer avec eux sur les moyens les plus prompts de procurer au trésor public les fonds dont il a besoin, & même, à ce qu'il paroît, une avance de 20 à 30 millions sur l'emprunt forcé; beaucoup d'entr'eux s'y sont rendus. On ignore le résultat de ces conférences.

— Le citoyen Eloï Lemaire, ci-devant professeur dans l'université de Paris, juge en l'an 3 & 4 dans un des tribunaux de ce département, électeur de cette année, est nommé commissaire du directoire près le bureau central, à la place du citoyen Astier.

— On parle d'une victoire décisive remportée par Massena sur l'archiduc Charles; mais on n'en connoît jusqu'ici aucun détail.

— Le directoire exécutif voulant donner à l'armée du Rhin toute l'étendue de territoire qu'exige le complément de son organisation, vient de réunir les deuxième, troisième & quatrième divisions militaires au commandement de cette armée, qui comprend déjà les quatre nouveaux départemens situés sur la rive gauche du Rhin, & la cinquième division militaire jusqu'à Neuf-Brisack.

— Le ministre de la guerre vient d'inviter le général Joubert à faire traduire sur-le-champ, devant un conseil de guerre qui sera formé à Grenoble, les officiers qui ont participé à la reddition honteuse des places & citadelles d'Italie.

— Joubert étoit à Nice le 9 thermidor.

— Le citoyen Debilly, adjudant-général, est nommé chef de la troisième division du ministère de la guerre (artillerie & génie).

— Le général Châteauneuf-Randon, ex conventionnel, est remis en activité.

— Le général Dauvier va commander à Luxembourg, en remplacement du général Morand, qui vient d'être nommé commandant de Paris.

— Le citoyen Lamarteillere est nommé commissaire-ordonnateur de l'armée du Rhin.

— Les commis des douanes ont saisi un magasin de marchandises anglaises appartenant à Bayer Fouché.

— La citoyenne Barbé-Marbois réclame aujourd'hui dans l'Ami des Loix contre une assertion de cette même feuille qui, en improivant les traitemens barbares prodigués aux déportés à Cayenne, avoit déclaré que leur déportation étoit cependant juste.

« Permettez-moi de vous dire que l'on a vu à Paris un homme qui se vantait d'être le seul à avoir vu le roi de Prusse à Paris. Il étoit si fier de son portrait, qu'il se le portoit sur son front, & qu'il le donnoit à voir à tout le monde. Les déserts de la France ont été dépeuplés, & il n'a cessé de demander de la poudre pour en faire des gazettes.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

» J'ai présidé le corps législatif pour l'Assemblée nationale. J'ai vu les gazettes de la France, & j'ai vu les gazettes de l'étranger.

« Permettez-moi, dit-elle dans sa lettre, de vous observer qu'une déportation sans jugement ne peut-être considérée de personnes comme un acte de justice. Cette déportation a été décrétée sur une accusation de l'ancien directoire. Il a promis d'apporter des preuves à l'appui; aucune preuve n'a paru contre Barbé-Marbois. Sa conduite étoit si franche que ses ennemis tout-puissans n'ont osé porter une accusation contre lui, par l'impossibilité d'y donner de la vraisemblance. Pourtant on le laisse périr dans les déserts de Cayenne; il y est resté malgré la mort ou le départ de presque tous ceux qui ont été déportés avec lui; il n'a cessé de demander d'être jugé; & moi, je n'ai cessé de demander qu'il pût quitter ce pays à quelque prix que ce fût, pour le soustraire à une mort certaine; mais on le laisse là d'où il ne peut se faire entendre, & on met dans les gazettes qu'il est royaliste.

« J'ai présenté, le 24 messidor, une pétition au corps législatif pour demander qu'il ait la liberté de se rendre à Orléon. J'espère que j'obtiendrai à la fin ce que mes continuelles sollicitations n'ont pu obtenir jusqu'à présent. Ainsi je prie les journalistes de ne plus l'attaquer que lorsqu'il sera à portée de leur répondre ».

— Le cit. Hide, frere de Delarue, réclame aussi, dans le même journal, contre l'association du nom de ce déporté à celui de Billaud-Varenne & de Brottier.

« Sans me permettre, dit-il, aucune réflexion sur l'ostracisme prononcé contre mon frere, contre mon ami, je dois au moins élever la voix, lorsqu'on ose le confondre avec des hommes que la patrie & l'humanité réprovoient.

« Delarue peut succomber sous le poids du malheur, ses ennemis en politique peuvent lui reprocher des erreurs, mais ils ne lui ravront jamais cette estime à laquelle l'homme vertueux, quoiqu'égaré, ne cesse jamais d'avoir des droits ».

— Le bruit se répand qu'il a paru devant Dieppe un grand nombre de voiles anglaises, dont on ignore la destination. Quelques personnes prétendent qu'on veut tenter un débarquement sur les côtes de la Vendée.

— Les trois bataillons la garnison de Turin, sont partis de Lyon pour se rendre à Fontenay-le-Peuple.

— Les escadres combinées de France & d'Espagne sont encore en ce moment à Cadix.

Il est arrivé, ces jours-ci, plusieurs couriers de Madrid.

— Le canton de Nonfchâtel (en Helvétie) vient, dit-on, de dénoncer au directoire des fournisseurs qui vendent les grains mis en réquisition dans les départemens environnans et destinés à l'armée de Massena. Aussi la division de Thurreau dans le Valais éprouve-t-elle le plus affreux dénuement.

— Une lettre d'un officier de l'armée du Danube, datée du 5 thermidor, confirme la nouvelle d'une insurrection contre les Autrichiens dans le pays de Saint-Guil et la Transylvanie. Elle ajoute que le général autrichien Kilnayer a été pendu à Zurich par ordre du prince Charles comme coupable de trahison.

— Le général autrichien Starray a envoyé des émissaires dans les parties de la Belgique les plus voisines du Rhin, pour y répandre une proclamation où il invite les habitans à une nouvelle révolte, en les assurant que les troupes impériales les seconderont bientôt.

— On dit qu'on a vu à Vicence avec beaucoup de peine que Suwarow eût écrit au roi de Sardaigne pour le presser de revenir dans le Piémont.

— L'avis *l'Isis*, expédié pour l'Égypte, a été pris par les Anglais et conduit en Sicile.

Société séante aux Jacobins, (rue du Bacq). — Séance du 12 thermidor.

Julien lit un discours dans lequel il s'élève contre la trop longue impunité des voleurs & des assassins. Quelle est donc, dit-il, cette main invisible qui prétend arrêter le enar de la révolution? . . .

Sobizéen soumet quelques observations sur le trouble qui s'est manifesté hier dans la société à l'occasion du discours de Lebois. Il desire que la réunion écarte toutes les personnalités, & qu'elle se livre sans relâche aux discussions qui ont pour but de démasquer les traitres & la faction puissante des dilapidateurs.

Jorry se plaint des provocations & des insultes auxquelles sont exposés les républicains.

Un membre. — Je demande que la commission d'instruction présente le primedi de chaque décade, le tableau de la situation intérieure de la république. Adopté.

Bouin, par motion d'ordre. — Quels moyens a-t-on pris pour arrêter les assassinats organisés contre les républicains? On a dit qu'il existoit une grande conjuration pour rétablir la terreur. Cette prétendue terreur n'existe que dans la conscience des grands coupables. Les républicains gémissent sous l'oppression, & ce n'est que contre eux qu'il y a terreur & assassinat. J'applaudis beaucoup au zèle des représentans du peuple qui viennent se réunir à nous. Mais qu'ils montent donc à cette tribune pour déchirer le voile qui couvre les cicatrices de la patrie. Que ceux qui ont quelques erreurs à se reprocher ne craignent pas les républicains. Les républicains n'en veulent qu'aux rois & à leurs partisans. Bouin s'éloigne de ce que l'on ait provoqué les républicains à se réunir avant de leur avoir donné aucune garantie. Il veut une loi organique des réunions politiques.

Le régulateur assure que les conseils s'occupe de la mesure proposée par Bouin.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen QUIROT.

Séance du 14 thermidor.

Le directoire exécutif, par un message, invite le conseil à ériger en fête publique l'exposition des objets d'arts, aux jours complémentaires. — Renvoi à une commission.

Briot fait hommage au conseil d'un ouvrage intitulé *le cri de l'Italie*. Des patriotes chassés d'Italie & proscrits pour jamais, dit l'orateur, si la liberté n'est pas reportée dans ces belles contrées, se sont réunis pour vous tracer le tableau de la plus affreuse des trahisons.

Briot présente deux autres ouvrages: l'un est une adresse au peuple français & à ses représentans, par une société de patriotes réfugiés; le second, est un aperçu sur les causes qui ont dégradé l'esprit public en Italie, & sur les moyens de le relever.

L'orateur témoigne son étonnement, de ce que les grands coupables que ces écrits accusent, Rivaud, Faypoult, Trouvé, Scherer, Grouchy, soient encore impunés. Il y a plus d'un mois, ajoute-t-il, que vous avez fait au directoire exécutif un message pour lui dénoncer solennellement le ministre-général Scherer & provoquer son arrestation; aucune réponse ne vous est faite; Scherer n'est point arrêté; les journaux seuls vous disent que l'on a ordonné son arrestation & vous l'avez vu insolent jusqu'à ce jour, vous prouver que sa fuite étoit prévue, préparée, assurée, protégée peut-être.

Ici l'orateur retrace le tableau de tous les crimes dont on accuse Scherer, tant comme ministre que comme général. Je dois, continue-t-il, dire ici un fait important, & je vous le livre sans réflexions. Lors du premier message fait contre Scherer, d'après la proposition de notre collègue Génissieux, cet homme a dit publiquement: « Je n'ai rien à craindre; j'ai des papiers; il faut que quarante hommes me défendent ou qu'ils tombent avec moi ».

On cherche des faits, par exemple, contre Trouvé. E-

qu'est - ce donc que la dissolution d'un état, prononcée par lui, une constitution détruite & reformée selon son bon plaisir, le traité d'alliance qu'il étoit chargé de remplir, déchiré & anéanti? Les actes, les proclamations de Trouvé n'ont-ils pas reçu la plus scandaleuse publicité? N'existent-ils pas ces ordres qui ont entouré la représentation cisalpine de baïonnettes, ces édits de Trouvé proclamés à coups de sabre, ces représentans du peuple arrachés à leurs fonctions & proscrits pour avoir voulu s'opposer à la ruine de leur patrie? Un journaliste, jusques-là pédant obscur, se transformant en législateur, en tyran de la nation, près de laquelle il devoit remplir une mission sacrée, & faisant publier ses loix avec cette formule : *Fait par moi, Trouvé.*

Des faits contre Rivaud, abandonnant les fonctions de représentant du peuple pour aller insulter à la représentation nationale et au peuple cisalpin; consommer les désarmement et la proscription des patriotes, et préparer les victoires de Sawarow et des Autrichiens!

Des faits contre Faypoult, organisant le vol et la dévastation; soulevant tous les esprits contre les Français, voulant couler un général et une armée victorieuse sous la verge financière d'un vil Satrape, et faisant dresser l'échafaud de Championnet pour lui faire expier le crime irrémissible d'avoir détrôné le roi de Naples et chassé les voleurs.

Des faits contre Grouchy, protégeant les émigrés et les agens de l'empereur; imaginant dans le Piémont des terroristes et des factieux à désarmer; proscrivant, égorgeant au nom de la république les patriotes du Piémont échappés à la fureur du roi de Sardaigne.

Et ces hommes sont impunis! Quelle est donc, législateurs, parmi nous cette puissance des voleurs et des traîtres au-dessus de votre puissance?

Briot propose qu'il soit fait un message au directoire exécutif, pour lui demander quelles poursuites ont été exercées contre les coupables qu'il vient de dénoncer, & qu'une commission soit nommée pour examiner s'il ne conviendrait pas de faire une loi pour réprimer les excès des agens diplomatiques?

Ces propositions sont adoptées. Le discours sera imprimé au nombre de six exemplaires.

Peliet propose un projet de résolution tendant à ce que le service des charrois de l'artillerie, considéré comme service militaire puisse être fait par des conscrits. Après quelques débats, ce projet est renvoyé à la commission, comme présentant des inconvéniens.

Doche-Delille appelle l'attention du conseil sur les nombreux vols auxquels les diligences sont exposées; il demande qu'une commission présente des moyens de réprimer ce brigandage.

Doche-Delille ajoute qu'à quatre lieues d'Agen les brigands ont voulu délivrer des conscrits conduits par des gendarmes; loin d'y consentir, ces braves jeunes gens ont mis les brigands en fuite; les Agenois leur ont fait le plus honorable accueil, & l'administration a déclaré qu'ils n'auroient plus d'escorte.

Le conseil ordonne la mention au procès-verbal, & l'impression du discours.

Distrem reproduit avec quelques changemens qui ne touchent que légèrement au fond, & le conseil, après quelques débats, adopte avec divers amendemens le projet d'emprunt. Les taxes restent les mêmes. Il y aura séance demain pour arrêter la rédaction définitive de cette résolution.

Garat propose d'approuver la résolution qui rend à la presse toute sa liberté. Il pense que le message du directoire suffit, en attendant que le conseil des cinq-cents propose une résolution, pour prouver aux puissances neutres & alliées que le gouvernement ne partage pas les insultes que des journaux leur prodiguent.

Le conseil approuve la résolution.

On reprend la discussion sur l'amnistie.

Baudin rend hommage au sentiment de reconnaissance qui a dicté l'opinion de Tarteiron; il dit qu'il voterait volontiers en faveur de Barrere, s'il n'avoit point dit des massacres de Joseph Lebon que c'étoient des formes acerbes, s'il n'avoit point dit qu'on battoit monnoie sur la place de la Révolution, s'il n'avoit pas promis aux royalistes la tête de Brissot avec celle de Marie-Antoinette, s'il ne s'étoit point égayé sur toutes les horreurs auxquelles le 9 thermidor mit un terme, &c. &c.

Jourdain voudroit qu'il fût défendu par une loi de rapeler l'époque du 31 mai, & toutes celles où les patriotes ont été égarés. Il s'étonne qu'on veuille maintenir un décret de déportation qui fut arraché par les vociférations des royalistes (murmures) contre des hommes que la convention avoit déclarés innocens de la dénonciation faite contre eux quelques jours auparavant par Lecointe (de Versailles). Il cite en faveur de Barrere plusieurs phrases d'un de ses rapports, parle du plaisir qu'il eut en apprenant qu'il avoit sauvé le fameux chirurgien Desault, & des peines qu'il se donna, avec Robert Lindet, pour tempérer la rigueur de la loi du 7 germinal an 2.

Garat cite des faits pour prouver que Barrere ne s'occupait que de faire adopter des idées de clémence; il proposa d'ouvrir les frontieres à ceux qui ne voudroient pas rester en France: Collot failli le jeter en bas de la tribune; et le soir, au comité de salut public, on le menaça de l'envoyer au tribunal révolutionnaire. Il avoit à combattre dans ce comité un homme bien plus horrible que Robespierre, qui n'a pas commis la cent-millionième partie des souffrances qu'on lui impute; c'étoit Billaud. Robespierre ne vouloit que faire condamner Brissot aux fers, pour avoir été arrêté ayant un faux passe-port, et exclure Gensonné de la convention, tous deux étant ses ennemis particuliers; mais dès que Billaud entra dans le comité, il voulut les envoyer au tribunal révolutionnaire; il vouloit plus, il vouloit réduire à dix millions la population de la France, et partager les terres entre ces dix millions. Heureusement le 9 thermidor vint.

Si la loi ne pouvoit regarder que Barrere, qui n'a pas tenu le plus horrible des propos qu'on lui impute, je voterai, ajoute Garat, pour qu'elle fût adoptée; mais si je votois pour Billaud, je me croirois coupable d'un parricide, je craindrois de justifier les craintes qu'ont un si grand nombre de citoyens, de voir revenir le régime de la terreur; craintes imprimées par cette société qu'on n'alloit bientôt plus se maîtriser, si on lui avoit conservé le local qu'elle occupoit.

Le conseil rejette la résolution.

Rente provisoire, — Tiers consol., 8 fr. 38 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 69 cent. — Bons $\frac{2}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérages, 54 f., 53 fr. 63 cent. — Action de 50 f. de la caisse des rentiers, 30 fr. A. FRANÇOIS.

Cédule de ...
Détails s...
marine, j...
du minist...

Le prix d...
et 13 fr. 50...
de 50 fr. p...

La cédul...
vient enfin...
« Le cour...
On crée dan...
ques qui les...
ront ces bill...
auront un l...
l'escompte à...
885 million...
francs), doi...
royales ayan...
résultant d'u...
aisés».

La cédul...
en effectif...
ainsi; mais...
sans distinct...
Les opini...
mesure sur...
hausser les...
durable ne s...

Il y a, de...
l'armée imp...
L'alle droit...
et Ormée...
que Moreau...
donner enti...
que son qua...
aussi que le...
ligurien du...
pour se ren...
La flotte...
Panc croise...
Gènes; un...
que plusieurs...
bâtimens de...
de débarque...
Le généra...
du 19, où i...